

OCTOBRE 2020



L'évolution de la situation sanitaire dans notre département est préoccupante : le nombre de personnes testées positives au COVID19 est en constante augmentation, et les entrées en réanimation dans les hôpitaux pour COVID19 se rapprochent du seuil au-delà duquel les autres interventions doivent être déprogrammées. Le gouvernement a donc décrété le passage de notre département en zone « d'alerte maximale », ce qui justifie un durcissement des dispositifs. Vous trouverez ci-dessous l'essentiel de ces nouvelles mesures annoncées le 4 octobre pour Paris et les trois départements limitrophes.

Pour ce qui est de notre ville, nous avons dû prendre des décisions difficiles : diverses activités ou événements ont dû être annulés et reportés, car les conditions dans lesquelles ils se tiennent ne sont pas compatibles avec le respect des gestes barrières et les nouveaux dispositifs mis en place par la Préfecture la semaine dernière. Ainsi, la Braderie des commerçants de la rue Saint-Denis, qui devait se tenir le 10 octobre, à l'occasion de la Journée Nationale du Commerce de Proximité a dû être annulée. Elle avait déjà été reportée en mai, tout comme la brocante de l'Avenue Menelotte. Alors que ces événements font vivre nos quartiers, il nous faudra sans doute imaginer de nouvelles formes d'initiatives, qui malgré le respect des gestes barrières, nous permettent de continuer à vivre nos envies de rencontres et de solidarités.

Une nouvelle encourageante pour finir : aucune classe, ni section de crèche n'a été fermée cette semaine. Réjouissons-nous donc de ce que, malgré le contexte peu favorable, les petit.e.s colombien.ne.s aient pu suivre normalement leurs enseignements qui les aident chaque jour à devenir des grandes personnes épanouies et responsables.

Patrick Chaimovitch
Maire de Colombes
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Dépistage

Le centre de Dépistage municipal installé au 6 rue Edgard Quinet réalise en moyenne 130 tests par jour. Les tests s'effectuent gratuitement sur présentation de la carte vitale, sans prise de rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h à 15h. Le laboratoire de la rue Gabriel Péri continue également à en pratiquer.

Par ailleurs, deux nouveaux centres de dépistage ont été ouverts dans le département. Pour plus d'infos :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/covid-19-liste-et-coordonnees-des-20-centres-de-depistage-et-de-diagnostic-covid-19-cddc>

Manifestations/événements

9 octobre : les élections des représentants des parents d'élèves sont maintenues, chaque école les organise au mieux et certaines privilégient le vote par correspondance.

10 et 11 octobre :

Sont annulées :

- Randonnée pédestre en forêt dans le cadre de la Semaine Bleue

- La Braderie des commerçants, rue Saint-Denis
- Les ateliers prévus dans le cadre de la Fête de la Nature
- Concert prévu dans le cadre d'Octobre Rose

Les PODADA sont maintenues, avec des mesures de restriction strictes (accès limité à 10 personnes par atelier)

Soutien aux entreprises

Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés par les entreprises et commerces impactés par la crise sanitaire. La Direction des affaires économiques de la ville se tient à votre disposition pour toute précision : 01 47 60 81 30

Mesures préfectorales du 5 octobre 2020 – en vigueur jusqu'au 19 octobre

Espace public, parcs et jardins

Les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits, à l'exception de certains qui sont autorisés à condition que les gestes barrières soient respectés : transports publics, marchés forains, file d'attente devant les laboratoires médicaux, enterrements, manifestations revendicatives, ou encore les distributions alimentaires.

Entre 22h et 6h du matin : la vente à emporter et la consommation d'alcool sur l'espace public sont interdites ; il est également interdit de diffuser de la musique dans l'espace privé qu'on entendrait depuis l'espace public au-delà de cet horaire.

Commerces

Si les marchés forains restent ouverts, les grands magasins sont soumis à une limitation des clients, de manière à ce qu'une distance minimale entre chacun puisse être respectée (4m²).

Les bars sont fermés ; les restaurants et cantines restent ouverts.

Sont également fermés les salles de danse, casinos, salles de jeux, salles des fêtes et salles polyvalentes, les chapiteaux et cirques, les foires et les salons, les bars à chicha.

Activités sportives

Les équipements sportifs en extérieur restent ouverts mais ne peuvent accueillir plus de la moitié de leur public habituel, dans la limite de 1 000 personnes.

Les gymnases, salles de sports en intérieur, et, fait nouveau, les piscines, sont fermés, sauf pour l'accueil des publics scolaires, des mineurs, des sportifs de haut niveau, et des personnes munies d'une prescription médicale

Activités culturelles

Les cinémas et salles de spectacle restent ouverts, mais avec une jauge diminuée de moitié et un strict respect des mesures sanitaires,

Les activités en conservatoire, médiathèques sont maintenues.

Pour les activités associatives, merci de vous rapprocher de la Direction de la Culture au 01 47 60 89 26.

EHPAD et équipements médicaux sociaux :

Vigilance accrue : les visites restent autorisées, mais sur rendez-vous.

